

Procès-verbal de séance du conseil municipal
Jeudi 21 janvier 2016

Convocation du 12 janvier 2016

Membres en exercice : 14

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 21 JANVIER à 20H30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :

RICARD Maurice, AMOURIQ Jérôme, BOLGER Michelle, BRANDON Peter, CLEMENT Jean-Luc, DUGELAY Denis, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, GREGOIRE Thierry, MEUNIER Michel, PARA-AUBERT Monique, SIEGEL Bernard, TOURRES Guy sauf

Absents : néant

Absents excusés représentés : ALLAIN-LAUNAY Matthieu représenté par GREGOIRE Thierry,

Secrétaire de séance : **FERNANDEZ Vincent et PARA-AUBERT Monique**

Ordre du jour :

- **Identification des voies, choix du graphisme et du prestataire**
- **Convention avec l'association "2 Céüse"**
- **Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels**
- **Point sur les chantiers communaux**
- **Questions diverses**

Pas de remarque sur PV dernière séance, corrigé suite à remarques de Bernard Siégel et Mathieu Allain Launay.

Identification des voies :

Deux fournisseurs, Rochetaillée et Girod, ont proposé un devis pour les plaques, numéros, panneaux et supports. Hors logos, Rochetaillée= 5 699€ et Girod = 7 205,34€ (voir tableau joint au PV)

Le conseil retient le modèle de plaque avec caractères marron sur fond crème, sans logo et avec le nom de la rue en majuscules. Seules les plaques et supports qui vont avec seront commandés pour l'instant car le travail de la commission sur les numéros n'est pas terminé. Les employés municipaux poseront les plaques. André Garcin et Jérôme Amouriq sont chargés de se renseigner sur les tarifs de location ou achat d'une tarière en relation avec les agents communaux.

Pour le piquetage des emplacements des panneaux sur poteau, les membres de la commission seront associés. L'objectif est de terminer la pose des plaques pour l'été 2016.

Concernant les numéros de rue, la commission poursuivra son travail et remettra ses conclusions au plus tard en juin 2016.

Pose des plaques sur le mur d'une maison (3 cas identifiés) : Michel Meunier indique qu'il est souhaitable de le faire en concertation avec le propriétaire mais que celui-ci ne peut légalement s'y opposer.

Pour mémoire, la liste du nom des rues figure en pièce jointe au PV

Le fournisseur Rochetaillée est retenu.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que l'identification des voies et la localisation des logements faisaient partie du programme proposé aux électeurs en 2014 dans le but de favoriser les services de livraison et la sécurité des secours.

Dans le cadre du travail réalisé par la commission sécurité, des fournisseurs de panneaux et de plaques émaillés ont été contactés et ont communiqué des devis.

Deux entreprises ont proposé leurs services.

La commission s'est réunie le 29 décembre pour examiner les devis et le graphisme proposés.

Ces devis et le graphisme retenus sont présentés en séance.

*Conformément à l'avis de la commission le maire propose de retenir pour cette prestation la **SARL TTI Rochetaillée émail** située à Saint Barthélemy de Vals (26240). Le prix proposé est de **6 435 euros HT**.*

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- *Décide de retenir l'offre de l'entreprise Rochetaillée,*
- *Autorise le Maire à signer le devis et tous documents relatifs à cette prestation.*

Convention Mairie – Association Les 2 Céüse :

Le texte de la convention est modifié afin de le mettre en conformité avec les statuts et les objectifs de l'association : en effet, le terme « location » concernant le matériel de skis/montagne n'est pas approprié, il est remplacé par « mise à disposition des adhérents »

Suite à remarque de Bernard Siégel concernant l'éventuelle non-conformité du principe de cession du matériel à la commune, si dissolution de l'association, il est rappelé qu'il est précisé dans le texte que cette cession se fera en priorité à une association de la commune exerçant les mêmes activités

Le conseil autorise le Maire à présenter à l'association le texte ainsi modifié et à le signer.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal la volonté d'établir une convention avec l'association "Deux Céüse" afin de formaliser le partenariat entre la Commune et l'association, en particulier les conditions d'utilisation d'un bâtiment communal, dit "La Maison de la station", au hameau des Guérins.

Le texte du projet de convention, préparé avec les représentants de l'association, est présenté en séance.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- *Autorise le Maire à signer la convention avec l'association "Deux Céüse".*

Approbation du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) et réalisation du PAP (programme d'action de prévention) :

Présentée le 15/10/15, la délibération a été reportée pour deux raisons :

- Différences de couleur dans le texte jugées anormales signalées par Mathieu Allain Launay. Dans ce document un calendrier est établi avec des actions prévues à respecter : différentes couleurs pour les priorités.

- Validation du document par CHSCT du CGFPT effectuée seulement le 26/11/15

Michel Meunier signale que les tarifs du CGFPT augmentent à compter du 1er janvier 2016, donc augmentation légère des tarifs pour le contrôle du DUERP (quelques euros)

Le Maire devra désigner au sein du conseil un responsable du suivi du DUERP

Michel Meunier fait observer que lorsqu'il y a un accident, le document unique est réclamé et que le suivi est à effectuer par le responsable de la **commission sécurité**.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal, la démarche engagée dans le courant de l'année 2015, démarche conforme aux articles L4121-1, L4121-2 et L4121-3 du code du travail qui font à l'employeur l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des travailleurs qu'il emploie. Il doit évaluer les risques professionnels dans sa collectivité et retranscrire cette évaluation dans un document Unique.

Dans cette optique, une convention a été conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'assistance à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels et d'un plan d'action.

Après avoir procédé à un diagnostic des conditions de travail et des risques encourus par les employés communaux, un document unique a été rédigé préconisant des actions à engager pour limiter les risques auxquels les agents, dans leur spécialité, peuvent être exposés. Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail et définit des plans d'action

M. Le Maire précise qu'il s'agit d'un document à faire évoluer et conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 (article R 230-1 du code du travail), la mise à jour doit être effectuée au moins chaque année, ainsi que lors de toute décision d'aménagement important ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie. A cet effet, une nouvelle convention d'assistance à la Mise à jour du Document Unique pourra être conclue avec le service le Centre de Gestion 05.

Le document unique et le plan d'action ont été validés par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes Alpes en séance du 26 novembre 2015.

M. Le Maire propose au conseil municipal l'approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le Plan d'Action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le Plan d'Action.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de celle-ci.

Le point sur les chantiers communaux :

Rénovation sacristie Ouest de l'Eglise :

Les agents communaux ont entamé les lourds travaux de rénovation. Beaucoup d'humidité. Bernard Siégel rappelle que ces travaux ont été lancés après constat d'apparition de moisissures sur des objets conservés dans la sacristie. Le carrelage sera acheté grâce à des dons anonymes (200€).

Réhabilitation maison Lagarde :

Un projet de cahier des charges a été diffusé aux élus après avoir été élaboré en commission. Il se décompose en deux parties : CCTP (cahier des clauses techniques particulières) et CCAP (cahier des clauses administratives particulières). Dans ce cahier des charges il est demandé aux candidats architectes de mener une réflexion sur l'ensemble du bâtiment, y compris la partie habitée du 1er étage.

Bernard Siegel demande s'il sera possible de faire des travaux avec le premier étage occupé. Peter Brandon répond que ce serait possible pour certains travaux comme le réaménagement des sous-sols mais pas pour la majorité en raison des nuisances que cela impliquerait. La mairie proposera aux occupants des solutions de relogement : toute suggestion/idée est la bienvenue.

De même toute proposition de nom d'architecte à consulter est la bienvenue.

Le conseil donne son accord pour la consultation des architectes.

Aménagement du village et des Guérins :

Une rencontre sur site a eu lieu le 5 janvier avec le programmiste, des documents complémentaires ont été demandés à la mairie et un planning a été défini :

5 février rencontre de personnes référentes sur la commune (associations, enseignants, employés municipaux,..)

Le 18 février proposition de diagnostic et pistes de réflexion

Vers le 12 mars, animation de deux ateliers Village et Guérins, en petits groupes de 10 personnes max. Participants à définir : soit par cooptation soit par appel à participation avec inscription obligatoire.

Un comité de pilotage avec notamment les financeurs sera mis en place.

Organisation d'une réunion publique à envisager vers la fin mars

Michel Meunier est chargé de se renseigner sur la possibilité d'obtenir les vues ortho photo, cadastrales et altimétriques de la commune (voir CRIGE/PACA)

Eau potable :

David Vigreux, maître d'œuvre retenu pour les travaux sur le réseau d'eau potable sera rencontré début février.

Chiffrage du coût de traitement de l'eau par UV pour un site :

Traitement UV : 10 960€HT (devis société SOPEI)

Terrassement : 2 744€HT (devis société Meynaud)

Regard : 2 950€HT (devis société Meynaud)

Soit un total de 16 654€HT par site

2 sites pourraient faire l'objet d'un équipement : Les Guérins et Gachou
Pour mémoire : le traitement par UV s'applique en un point déterminé du réseau et ne garantit pas contre les sources éventuelles de pollution qui pourraient se présenter en aval du point de traitement, contrairement au traitement par additif (chlore) qui diffuse en aval du point de traitement (en général le réservoir).

Questions Diverses :

DICRIM et PCS :

La procédure d'élaboration a été lancée sous l'égide de la CCTB, la société Lexis a été retenue, deux rencontres ont déjà eu lieu (5 et 20 janvier). Le coût de l'opération (PCS + DICRIM) s'élève à environ 2 000€ et il est subventionné à 45%. Le maire propose de transformer la prestation prévue (DICRIM) en PCS+DICRIM, cette proposition est acceptée par le conseil municipal.

Le groupe chargé de ce travail est composé de Michel Meunier, André Garcin, Bernard Siegel, Monique Para-Aubert, Michelle Bolger et Maurice Ricard.

Motion de soutien aux victimes des attentats terroristes :

Bernard Siegel reconnaît ses propositions dans la délibération soumise au conseil et Peter Brandon souligne la qualité de cette rédaction.

Après les attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris et Saint Denis, et du 15 janvier 2016 à Ouagadougou au Burkina Faso, qui ont fait de nombreuses victimes, le conseil municipal de la commune de Sigoyer déclare dénoncer et s'opposer à ces horribles actions terroristes.

Il condamne avec fermeté les agissements de ceux qui ont commis ces ignobles attentats sur le territoire de la République Française et hors de son territoire.

Il apporte son soutien et sa solidarité à toutes les victimes et à toutes les familles des victimes des attentats.

Il affirme aussi sa volonté de soutenir et défendre les valeurs unificatrices et fondatrices de la République Française que sont « la liberté, l'égalité et la fraternité ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- *Approuve cette motion et réaffirme son soutien aux victimes des attentats terroristes et son attachement aux valeurs fondamentales de la République.*

- Agenda :

Conseil école du 28 janvier

Communauté d'agglomération : rappel réunion publique le 26 janvier salle des deux Céüze

Monique Para Aubert représentera la commune à l'AG du club du 3è âge le 28 janvier

Maurice Ricard et Monique Para-Aubert représenteront la commune à l'AG de l'association de sauvegarde du patrimoine le 30 janvier

- **TAP** : Mme De Chaballier intervient en tant que bénévole pour les Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de l'ADELHA. Cela implique le versement d'une cotisation de 140€/an, adhésion qui permettrait de bénéficier d'autres prestations de la part de cette association.

Le conseil donne son accord au maire pour régler cette cotisation.

- **Projet de la Communauté d'agglomération de Gap** : Séverine Rambaud, Vice-présidente de la CA de Gap a présenté au maire un projet de valorisation d'un itinéraire pédestre sous forme d'une boucle qui part de Pelleautier et parcourt le piémont de Céüze. Des fonds pourraient être obtenus via Natura 2000.

- **ONF** (M Godino) a présenté un rapport à la commune : l'infestation par la chenille processionnaire devrait diminuer.

- Démission : Intervention du conseiller municipal Bernard Siégel :

Ce conseiller lit et remet au maire et au conseil, deux communiqués portant sur sa démission du poste de responsable de la commission sécurité et sur le choix de l'urbaniste concernant l'aménagement du village et des Guérins. Il demande au maire que son nom soit retiré de ce dossier.

La séance est levée à 23H35

Délibérations du conseil municipal :

- **Délibération plaques de rues**
- **Convention Mairie – Association Les 2 Céüse**
- **Approbation document unique**
- **Motion de soutien aux victimes des attentats terroristes**

Lu et approuvé, les conseillers municipaux